

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**016-211602362-20210709-D\_2021\_7\_4-DE**

**Reçu le 20/07/2021**

**8, place du champ de foire**

**16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME**

**tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38**

**mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

délibération :

D\_2021\_7\_4

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 09 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Gilles Ploquin, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 05 Juillet 2021

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie

**Objet : GRDF : redevance d'occupation du domaine public 2021**

**Pouvoirs** :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

**Secrétaire de Séance** : Madame Isabelle VERGNAUD

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le concessionnaire du réseau public de distribution de gaz, Gaz Réseau Distribution France, est tenu de s'acquitter auprès des communes de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) et de la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

- Vu les articles L. 2333-84 et L. 2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu le Décret n°2007-606 du 25 avril 2007 relatif au calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP);
- Vu le Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime de la Redevance d'occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP) due aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF;
- Considérant qu'au 31 décembre 2020, 9 882 mètres de canalisations de distribution du gaz naturel sont sous le domaine public de la commune de Mouthiers, la RODP 2021 est de 566 €;
- Considérant qu'en 2020, aucun travaux de construction ni renouvellement d'ouvrages de distribution du gaz n'ont été réalisés, la ROPDP 2021 est de 0 €.

Conformément à l'article L2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le montant de la redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche.

AR PREFECTURE

016-211602362-20210709-D\_2021\_7\_4-DE  
Reçu le 20/07/2021

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du montant total s'élevant à 566 € dû à la commune par GRDF au titre de l'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux de distribution du gaz pour l'année 2021;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 20/07/2021

**Le Maire,**  
**Michel CARTERET**

